

Enquête publique PLACOPLATRE

Lundi 8 décembre - 9h30

Par arrêté préfectoral n°2023-1297 du 23 mai 2023 déposée par la société PLACOPLATRE pour l'exploitation d'une carrière de gypse à ciel ouvert sur les communes de Vaujours {93410} {fosse d' Aiguisy - fort de Vaujours) et de Coubron {93470}.



Comme décidé par l'arrêté interpréfectoral n°2025-4371 du 30 octobre 2025, l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale se tiendra du 24 novembre 2025 au 30 décembre 2025 inclus conformément aux articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement. La préfecture de la Seine-Saint Denis sera le siège de l'enquête publique.

Le périmètre d'enquête s'étendra sur les communes de Vaujours, Coubron, Clichy-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte (Seine-Saint-Denis), Courtry, Chelles, Claye-Souilly, Le Pin, Mitry-Mory, Villeparisis et Villevaudé (Seine-et-Marne).

Dates de l'enquête : 24/11 au 30/12/25

Présence du commissaire enquêteur à l'Hôtel de ville : le lundi 8 décembre de 9h30 à 12h30.

Infos pratiques

- Registre papier dédié à l'enquête disponible au guichet unique propre à la commune
- Un registre dématérialisé sur le [site internet des services de l'Etat](#) dans le département de Seine-et-Marne :
- Sur l'adresse mail dédiée : regularisation-autorisation-environnementale-vaujours@mail.registre-numerique.fr
- Par courrier adressé à la préfecture du 93 : Préfecture de la Seine Saint Denis – M le président de la commission d'enquête PLACOPLATRE / AIGUISY – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement – 1 Esplanade Jean Moulin – 93000 BOBIGNY